

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2026</p>
--

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à 18 heures le Conseil Municipal de Saint-Pons-de-Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ARROUCHE, Maire.

Présents : André ARROUCHE, Jean-Luc GAZEL, Nadège GIL, Cyril BOITTIER, Delphine GAZEL, Bruno GIRONA, Theodorus VAN DER RAADT, Zehira MANCINA, Laurent CHARRAS, Robert AOUDIA, David GARCIA, Yannis FARGUES MEUR, Mégane MOLINIER, Marianne SAMUEL-GAVAT, Pierre BLONDEAU, Stéphanie PEYRAS.

Représentés : Corinne LOPETEGUI Représentée par Marianne SAMUEL-GAVAT,
Fabienne THIVAND représentée par Nadège GIL,
Maud VAUTHEROT représentée par Pierre BLONDEAU.

Absents : /

Excusés : /

Mme Delphine GAZEL est élue secrétaire de séance à **l'unanimité**.

Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 15 avril 2026 - **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier l'ordre du jour :

- de rajouter le point suivant : Décision Budgétaire Modificative

Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose l'examen de l'ordre du jour :

1 - Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections des sénateurs

Monsieur le Maire précise au conseil :

- Que les conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs, qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2026.
- Que pour le Département de l'Hérault il y a 4 sièges de Sénateur à pourvoir
- Que le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale.
- Que pour la commune de Saint-pons, **on compte 5 délégués** titulaires et **3 délégués suppléants** pour les conseils municipaux de 19 membres,
- Que pour les **communes de plus de 1 000 habitants**, ils sont élus au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle**, avec application de la règle de la plus forte moyenne.
- Que Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Il est présidé par le maire ou, à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, et composé d'une secrétaire, des 2 conseillers les plus âgés et des 2 plus jeunes.
- Que le vote se fait sans débat au scrutin secret
- Que le vote peut avoir lieu sous enveloppe mais ce n'est pas une obligation si le pliage du bulletin permet de conserver le secret du vote.

Seule 1 liste a été déposée

Monsieur le Maire procède au vote – M. VAN DER RAADT ne peut pas prendre part au vote.

15 bulletins pour la liste SAINT-PONS EN MOUVEMENT

3 bulletins blancs.

Ont alors été élus délégués titulaires :

ARROUCHE	André
GAZEL	Delphine
GAZEL	Jean-Luc
GIL	Nadège
BOITTIER	Cyril

Et délégués suppléants :

MANCINA	Zéhira
GIRONA	Bruno
SAMUEL-GAVAT	Marianne

2 - Désignation des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire précise au conseil :

- Qui est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de mars 2026
- Que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.
Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
- Que cette commission est composée **du Maire** ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de **6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants**, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- Que La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
- Qu'il n'y a plus besoin d'avoir un contribuable habitant hors de la commune parmi les commissaires (simplification de la loi de finances de 2020).

Monsieur le Maire précise que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques et **elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double** (24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants), **proposée sur délibération du conseil municipal** et propose au conseil la liste suivante :

civilité	Nom	Prénoms
Mr	RUBINI	Jean-Luc
Mr	BOUSQUET	Alain
Mr	PASTORE	Jacques
Mme	CABROL	Ghislaine
Mr	AUZIAS	Christian
Mr	VIDAL	Francis
Mr	MOLINIER	Stéphan
Mr	VISTE	Alain
Mr	TORRENT	Raymond
Mr	GARCIA	Alain
Mme	TARBOURIECH	Monique
Mr	BENEZECH	René
Mme	REYNAUD	Colette
Mr	CAMP	Jean-François
Mme	MATTEI	Marie-Josée
Mme	HATCHANE	Fatiha
Mme	ALBANO	Bernadette
Mme	ZARAGOZA	Colette
Mr	MUCCHIELLI	François
Mr	BOUSQUET	Maurice
Mr	MOULIN	Fabrice
Mr	ZINGUEDEAU SCI	Romain
Mme	PEYRAS	Suzanne
Mr	CHLUDA	Patrick

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

3 - Désignation des conseillers municipaux de la commission de contrôle de la gestion des listes électorales

Monsieur le Maire précise au conseil :

- Que la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Par ailleurs, la durée du mandat des membres de la CCLE est désormais de 6 ans au lieu de 3.
- Que les missions de la commission de contrôle est de s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et de statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.
- Que La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.
- Que sa composition diffère en fonction du nombre d'habitants de la commune.
- Que La commission de contrôle dans les communes de plus de 1000 habitants est composée de cinq conseillers municipaux répartis de la manière suivante :
- Que Si deux listes présentes au conseil municipal :
3 conseillers municipaux de la liste majoritaire (3 titulaires set 3 suppléants)
2 conseillers appartenant à la seconde liste (2 titulaires)
- Que ces conseillers municipaux sont pris dans l'ordre du tableau

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires : Laurent CHARRAS
Yannis FARGUES-MEUR
David GARCIA
Pierre BLONDEAU
Maud VAUTHEROT

Suppléants : Mégane MOLINIER
Stéphanie PEYRAS
Fabienne THIVAND

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

4 - Désignation des représentants à Hérault Ingénierie

Monsieur le Maire précise au conseil :

- qu'Hérault Ingénierie a été créé en 2018 à l'initiative du Conseil départemental, sous la forme d'un établissement public administratif (EPA), afin de permettre aux collectivités qui y adhèrent de bénéficier d'une offre d'ingénierie territoriale compétente, accessible et diversifiée.
- Que L'objectif est de favoriser la culture de projets et de soutenir les initiatives locales en particulier dans les territoires ruraux, où les collectivités peuvent manquer de capacités financières et de compétences ou savoir-faire (faute de personnel qualifié en nombre suffisant) pour appréhender la complexité de l'édifice normatif.
- Qu'Hérault Ingénierie a vocation à apporter une **assistance d'ordre technique, juridique ou financier** aux élus locaux et à leurs services, en mobilisant les expertises départementales pour les accompagner au mieux en matière de montage de projets.

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Cyril BOITTIER** en qualité de **titulaire** et Monsieur **Jean-Luc GAZEL** en qualité de **suppléant** pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

5 – Modification du Règlement de la cantine Municipale et du périscolaire

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le Règlement de la cantine municipale de l'Ecole Frescatis et du périscolaire.

Le nouveau règlement de la cantine sera en vigueur à compter du 08 juin 2026.

Le nouveau règlement du périscolaire sera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

6 – Tarifs Occupation du domaine Public

Monsieur le Maire propose au conseil de réviser les tarifs d'occupation du domaine public qui avaient été votés en 2024. Cette modification porte sur la partie « Autre occupation du domaine public » et devra être effective à compter du 08 juin 2026.

M le Maire propose au conseil municipal de modifier la considération du tarif m²/jour en ml/jour pour permettre d'intégrer des autorisations d'occupation du domaine public à des tarifs moindres et plus attractifs, à destination d'éventuels commerçants intervenant ponctuellement sur l'espace public.

Autre occupation du domaine public au 08 juin 2026		
Hors tarif expressément prévu	Le ml par jour	3,00 €
Le branchement électrique	Forfait journalier	3,50 €

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

7 - Adressage

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il lui incombe de déterminer la dénomination des voies de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des délibérations DE_2025_12 et DE_2025_41 portant sur l'adressage des rues, indiquant les voies existantes et créées ont déjà été prises.

Monsieur le Maire propose suite à la demande Direction Départemental des finances publiques de créer les voies suivantes pour alimenter leur base de données :

- L'impasse du Grand Cèdre – Cavenac
- Lieudit La Fourcade

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

8 - Transactions immobilières

Monsieur le Maire informe le conseil que M et Mme BITIRAC FOUGERON souhaitent acquérir une parcelle qui se trouve dans la prolongation de leur habitation, précise que cet espace n'est pas utilisé par la commune, qu'il ne fait l'objet d'aucun aménagement, qu'il n'entraîne aucune incidence sur la voie de circulation, que sa surface est de 14 m².

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désaffecter et de déclasser la parcelle qui sera déterminée par un géomètre expert.

Rappeler que les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire propose au conseil :

- de désaffecter et de déclasser la parcelle désignée par un découpage parcellaire auprès d'un géomètre expert ;
- d'approuver la cession de cette parcelle à l'euro symbolique et de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

9 - Affectation des subventions sur les crédits votés au compte 6574

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'inscription budgétaire portée au compte 65748 affectée aux subventions, et propose d'en effectuer une deuxième répartition.

Précise que l'Association Le Jaur Musical a été oublié dans la première répartition, que celle-ci propose un projet de Festival de jazz sur la commune ;

Propose de voter une nouvelle répartition comme suit :

ASSOCIATION	Montant Subv. Fonctionnement	Montant Subv. Exceptionnelle
LE JAUR MUSICAL		1 000.00€

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

10 – Décision budgétaire Modificative N°1 – Budget eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prévisions inscrites au budget primitif 2026 peuvent être modifiées et donc votées en cours d'exercice par le conseil municipal par des **décisions modificatives**.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à de nouvelles inscriptions budgétaires modificatives afin de tenir compte d'éléments nouveaux connus après le vote du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Fonctionnement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
701269 -014	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance sur la consommation d'eau potable	30 000,00 €	14 100,00 €	44 100,00 €
			14 100,00 €	
Recettes		Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	39 926,25 €	14 100,00 €	54 026,25 €
			14 100,00 €	
Investissement				
Compte	Dépenses	Crédits votés au Budget	Décision modificative	Nouvelle inscription
1641	Emprunt	85 000,00 €	- 2 000,00 €	83 000,00 €
2051	Concessions et droits assimilés (logiciel)	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
			- €	

Après débat, proposition adoptée à la majorité.

11 - Questions diverses

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des points suivants :

- Rencontre avec Hérault Energies pour le projet de la mise en place d'une nouvelle borne de recharge électrique haut débit sur la Place du Foiralet en 2027 ;
- Finalisation du cahier des charges pour l'élaboration du PLU avec le chef de projet PVD, la consultation d'un bureau d'étude est programmée pour septembre 2026 ;
- Travaux de voirie sur le chemin de Lizarne et Carouilho sur le mois de Juin 2026 ;
- Compte rendu Visite du LEP et information sur les travaux engagés par la Région Occitanie sur le site du Planel en 2026 et le réfectoire en 2027 avec mise à disposition par la Commune du Bâtiment municipal du 12 Rue Vialbrune ;
- Point sur la rencontre de M. le Maire avec les nouveaux propriétaires d'Intermarché ;
- Début le 15 Juin, du programme de travaux prévus sur les Schémas Directeurs d'assainissement, sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Présentation de l'ouvrage sur la Cathédrale écrit par Mme Florence JOURNOT.
- La signature pour l'acquisition de l'immeuble 14 Grand Rue a été réalisée le 18 Mai 2026 ;
- Rappel rencontre Agents / Elus Vendredi 12 Juin ;
- Spectacle du collège le 11 juin 2026 à 20h à la salle des fêtes ;

M. Pierre BLONDEAU souhaite des informations sur les points suivants :

- Recrutement de saisonniers cet été :

Monsieur le Maire précise que pour des raisons budgétaires contraintes, il a été décidé de ne pas renouveler l'opération de recrutements de saisonniers pour cette année 2026 ;

- Annulation du marché du dimanche matin

M. le Maire rappelle la décision prise par la commission du marché de plein air et le conseil municipal de supprimer le marché du dimanche matin, qui ne répondait plus à plusieurs conditions de maintien, voir décision du conseil municipal en date du 15/04/2026 ;

- La mise en place d'une cabine de téléconsultation au sein de la pharmacie :

M le Maire précise que ce projet relève d'une structure privée, que la commune soutient. M le Maire précise également être en contact avec la responsable de la pharmacie pour étudier la possibilité d'apporter un accompagnement financier à ce projet. M. le Maire se renseigne sur la possibilité ou non de cet accompagnement juridiquement ;

- Survie Cinéma ?

En réponse Monsieur le Maire informe que le prestataire actuel a annoncé son départ, mais qu'une discussion est engagée avec ce prestataire et la communauté de communes afin de trouver une solution pour permettre la continuité du fonctionnement du cinéma ;

Marianne SAMUEL GAVAT se questionne sur :

- Le versement de la subvention par la préfecture de la tempête NILS

M. le Maire l'informe que nous n'avons toujours pas de réponse.

M. Robert AOUDIA sollicite Monsieur le Maire sur les points suivants :

- Sécurisation des trottoirs devant l'ASEI.

Etude en cours avec le projet de délimitation avec des bornes ou barrières pour sécuriser le trottoir ;

- Halle des sports : Suite aux dégâts les agents ont nettoyé et un agent d'entretien passe tous les jours nettoyer le gymnase ;

Une réunion est prévue ce mois de juin 2026 avec tous les utilisateurs du gymnase pour faire le point sur le planning d'occupation et les problèmes de comportement constatés ;

Concernant le problème d'eau chaude constaté par une association, il avait déjà été signalé que la Commune doit être avertie en amont pour mettre en marche le chauffe-eau ;

- St Mens : le propriétaire des foulons demande si le chemin sera débroussaillé et bitumé. M. le Maire indique que des travaux ont déjà été engagés dans ce sens, d'autres pourront être programmés suivant la disponibilité des agents et des finances ;

- La fleuriste souhaite changer sa vitrine. Monsieur le Maire précise qu'une Déclaration de Travaux doit être déposée en Mairie auprès du service urbanisme ;

- Nettoyage des terrasses du café de France et de la Pizzeria : M le Maire rappelle les obligations de chaque partie « commune et locataire de l'espace public » concernant notamment l'entretien de ces espaces publics mis à disposition, qui sont à la charge des locataires conformément au règlement de voirie dédié aux terrasses.

Séance levée à 20 h 10

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Delphine GAZEL

M. André ARROUCHE.